

Aux résidents de Manicamp.

Objet : Crue de l'Oise.

Madame Monsieur,

Notre village subit, à l'heure où je rédige cette note, un nouvel épisode de crue. Condren affiche ce matin une hauteur d'eau de **2 m 64**. Nous allons revivre d'ici demain les mêmes hauteurs d'eau dans le village que ce qui s'est passé en janvier dernier. Le PCS n'est pas déclenché. Les seules gênes qui seront à déplorer seront les allongements de nos déplacements pour nous rendre sur Chauny.

Seule au sud, la route de Blérancourt permettra de désenclaver le village.

La D 922 en allant sur Abbécourt est déjà interdite à la circulation, et avec une telle hauteur d'eau, elle sera coupée à plusieurs endroits :

- entre l'Ailette et le Pont de l'étang du Rouissoir à deux endroits
- entre le Pont du Rouissoir et l'Oise
- entre l'Oise et le canal,
- Et surtout sur une grande longueur avec un débit conséquent après le canal en allant sur Abbécourt.

Toujours la D 922, pour aller sur Quierzy sera coupée et également interdite à la circulation.

La route D 6 pour aller sur Marizelle est déjà submergée et elle sera interdite à la circulation dans la matinée.

Pour le village, les rues concernées sont :

- La route du Bac VC 14 est interdite à la circulation, les panneaux ont été posés dès samedi. L'arrêté municipal est réactivé ce jour.
- La rue de la Malvoisine du petit pont du ru jusqu'au n° 20. Le chemin du Champ Pagny, chemin de désenclavement permet la sortie vers le sud en direction de Besmé.
- La rue de Dessous partie nord à partir du n° 4 jusqu'au-delà du virage jusqu'après la ferme Thuillier.
- La rue de Dessous partie sud est légèrement coupée au niveau des égouts à hauteur des n° 24 et n° 29.
- La rue Principale dans sa partie nord est coupée à hauteur du n°2.
- La lumière restera allumée la nuit dans les rues impactées par les inondations.

La situation ne devrait pas s'aggraver, cependant elle risque de perdurer quelques jours. La municipalité reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Le maire
Luc Degonville
06 89 58 03 15

